SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2018

Convocations adressées le 21 mars 2018

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11 Nombre de délégués titulaires présents : 7 Nombre de délégués votants : 8



Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS – M. Jacques CHEVTCHENKO - M. FENET Bruno - M. Pierre COMMANDEUR M. Gérard BOUYER – Mme Cécile CHEVILLARD - M. Dominique LEMOINE

Membres titulaires excusés :

Mme Mélanie FORTIER ayant donné pourvoir à M. Pierre COMMANDEUR M. Philippe ROUSSY

Membres suppléants présents :

M. Philippe CLEMOT

CS 18.03.07- VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2018 qui s'élève à la somme de 3.683.315,86 € dont :

Section de fonctionnement Section d'investissement 3.381.315,86 € 302.000,00 €

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. DEPENSES

Charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général est estimé à 134.815,86 €.

Elles concernent:

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 34.732,86 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.200,00 €
- les études, non réalisées en 2017, indispensables à la préparation du transfert de gestion, à la cession des terrains militaires et à l'élaboration d'un plan de développement stratégique à hauteur de 89.283,00 €
- les frais de secrétariat pour 6.000,00 €
- les cotisations du syndicat à l'Union des Aéroports Français et au CRT pour 3.600,00 €

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont évaluées à 142.000 €.

Participations

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec SNC-Lavalin, la participation des collectivités se décompose en deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre au titre de la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif de trafic.

 Subvention d'exploitation 	535.000 €
- Contribution au développement	2.565.000 €
Soit un total de	3.100.000 €

Elus

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

Virement à la section d'investissement

Il est effectué un virement à la section d'investissement d'un montant de 2.000 € afin de financer des dépenses d'investissement.

II. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

Excédent de fonctionnement 2017 117.322,86 €

Redevance domaniale

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.900 €.

Participation des membres du syndicat

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de la contribution des membres est arrêté pour 2018 à 3.258.093 €.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

III. DEPENSES

Remboursement de l'avance à Tours Métropole Val de Loire

En 2017, afin que le Syndicat puisse pallier ses difficultés de trésorerie, Tours Métropole Val de Loire lui a consenti une avance de trésorerie d'un montant de 300.000 €, avance qu'il est nécessaire de rembourser.

Acquisition de matériel

Ces dépenses d'investissement s'élèvent à 2.000 € afin de financer l'acquisition de matériel informatique et d'un vidéoprojecteur.

IV. RECETTES

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 2.000 € et de la reprise de l'exercice antérieur qui s'élève à 300.000 €.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2018 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric AUGIS